



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 18 septembre 2025 à 18 heures 45 minutes
à la Mairie

Quorum : 6

Présents :

M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, M. BORD Michael, M. CHENOT TONY, M. FLABAT PATRICK,
M. MOMPEURT Bruno, Mme MOUTON Aline, M. ORDITZ Jackie

Procuration(s) :

M. COLLIGNON DANIEL donne pouvoir à M. BOGARD DENIS

Absent(s) :

Mme SCHNEIDER AGNES

Excusé(s) :

M. COLLIGNON DANIEL

Secrétaire de séance : M. BIEHLER Josselin

Président de séance : M. CHENOT TONY

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rajouter 1 point à l'ordre du jour (20250918_03 dénomination de voies communales – Chemin Varin la Chair et voie n°5)

Approbation du Procès-Verbal du 03/07/2025

Approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur BIEHLER Josselin a été désigné comme secrétaire de séance.

20250918 01 - Affouages 2025-2026

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Royaumeix étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la Commune souhaite préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le Conseil Municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (article 243-1 du

Code forestier).

- L'affouage étant partagée par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage.
- La commune avait fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2025/2026.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la coupe 5 est proposée à la vente pour le bois de chauffage pour les affouagistes.

Monsieur le Maire rappelle que les affouagistes doivent respecter les règles établies (voir contrat).
Le tarif de facturation reste inchangé à savoir 7 euros le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Destine le produit des coupes (houppiers ainsi que les tiges de moins de 35 cm de diamètre) de la parcelle 5 à l'affouage sur pied ;

Désigne comme bénéficiaires solvables (garants) :

- Tony CHENOT
- Denis BOGARD
- Daniel COLLIGNON

Donne son accord pour maintenir le prix du stère à **7 euros**.

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20250918 02 - ONF : Cessions parcelles 46 et 19

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles 46 et 19 seront laissées aux cessionnaires en bois de chauffage. Le prix du stère pour les cessionnaires sera de 7 € le stère. Dans ce cas, l'ONF se charge de tout.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que les parcelles 46 et 19 soient laissées aux cessionnaires en bois de chauffage au prix de 7 € le stère.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Modifications statuts CC2T : Le Conseil Municipal valide l'ajout aux statuts de la CC2T de 3 compétences facultatives :

- Une permettant à la CC2T d'apporter son soutien aux structures porteuses d'une Maison France services labellisée ;
- Une permettant à la CC2T d'apporter son soutien à la (aux) structure(s) d'apprentissage et de formation musicale de rayonnement intercommunal ;
- Une permettant la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau proposée aux communes.

Plan de sécurisation des accès à la RD 904 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à la proposition des interdictions de tourner à gauche sur les chemins de l'Étang et des ouillons.

20250918 03 - Dénomination de voies communales – Chemin Varin la Chair et voie n°5

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la dénomination de certaines voies communales.

Il est proposé de :

- Donner le nom de **Tranchée des vaches** au **Chemin Varin la Chair** ;
- Dénommer la **voie communale n° 5** sous l'appellation **Chemin de la Fouine**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

La voie actuellement désignée comme « Chemin Varin la Chair » est désormais officiellement dénommée **Tranchée des vaches**.

La voie communale portant le numéro 5 est officiellement dénommée **Chemin de la Fouine**.

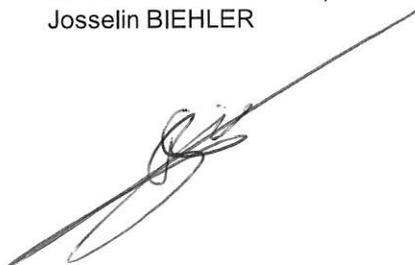
Ces dénominations seront notifiées aux services concernés notamment au Cadastre, et feront l'objet d'une mise à jour dans la base adresse nationale (BAN).

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, y compris la pose de la signalétique appropriée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Plus personne ne demandant la parole, la séance est clôturée à 19h35.

Le Secrétaire de séance,
Josselin BIEHLER



Fait à ROYAUMEIX
Le Maire,
Tony CHENOT



COMMUNE DE ROYAUMEIX
 N° INSEE : 54466

Séance du 18/09/2025 à 18h45

N° d'ordre, objets, n° interne de l'acte et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

3	- Affouages 2025-2026	- 20250918_01	- 2025_014
4	- ONF : Cessions parcelles 46 et 19	- 20250918_02	- 2025_014
6	- Dénomination de voies communales – Chemin Varin la Chair et voie n°5	- 20250918_03	- 2025_014

Membres présents :

NOMS Prénoms	Observations
BIEHLER Josselin	
BOGARD DENIS	
BORD Michael	
CHENOT TONY	
FLABAT PATRICK	
MOMPEURT Bruno	
MOUTON Aline	
ORDITZ Jackie	

Procurations :

M. COLLIGNON DANIEL donne pouvoir à M. BOGARD DENIS

Membres excusés :

COLLIGNON DANIEL

Membres absents :

SCHNEIDER AGNES

Secrétaire de séance :

BIEHLER Josselin

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,